

Identifiez votre bac de tri :



OU



Anciens modèles à couvercles bleu et/ou vert avec un autocollant jaune à coller du côté des poignées.

Bac à couvercle jaune (sans étiquette)

Pour obtenir un bac ou un autocollant, renseignez-vous auprès de votre mairie



IMPORTANT :

Sortez vos poubelles la veille du jour de passage, les poignées côté route, pour faciliter le travail des ripeurs.



Picardie Verte
Communauté de Communes

Des questions sur le tri des déchets ?
contactez vos ambassadeurs de prévention :
03 44 04 53 90
ambassadeurs@ccpv.fr
picardieverte.com

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ACHY	BLICOURT	BAZANCOURT	ABANCOURT	BEAUDEDUIT
BONNIERES	FONTAINE LAVAGANNE	BOUTAVENT-LA-GRANGE	BLARGIES	CEMPUIS
BUICOURT	GREMEVILLERS	BOUVRESSE	BROQUIERS	DAMERAUCOURT
CRILLON	HAUTE-EPINE	BRIOT	ESCLES-SAINT-PIERRE	DARGIES
ESCAMES	LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL	BROMBOS	FORMERIE	ELENCOURT
GERBEROY	LIHUS	CAMPEAUX	FOUILLOY	GRANDVILLIERS
GLATIGNY	MARSEILLE-EN-BEAUVAIS	CANNY-SUR-THERAIN	GOURCHELLES	HETOMESNIL
HANNACHES	MORVILLERS	ERNEMONT BOUTAVENT	LANNOY-CUILLERE	LAVACQUERIE
HANVOILE	OUDEUIL	FEUQUIERES	MOLIENS	LAVERRIERE
HAUCOURT	PISSELEU-AUX-BOIS	FONTENAY TORCY	QUINCAMPOIX-FLEUZY	LE HAMEL
HECOURT	PREVILLERS	GAUDECHART	ROMESCAMPS	LE MESNIL-CONTEVILLE
LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY	ROTHOIS	GREZ	SAINT-VALERY-SUR-BRESLE	OFFOY
LA NEUVILLE VAULT	ROY BOISSY	HALLOY		SAINT-THIBAULT
MARTINCOURT	SAINT-DENISCOURT	HAUTBOS		SARCUS
SAINT-QUENTIN-DES-PRES	SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE	HERICOURT-SUR-THERAIN		SARNOIS
SENANTES	THERINES	LOUEUSE		SOMMEREUX
SONGEONS	VILLERS-SUR-BONNIERES	MONCEAUX L' ABBAYE		
SULLY		MUREAUMONT		
VROCOURT		OMECOURT		
WAMBEZ		SAINT-ARNOULT		
		SAINT-MAUR		
		SAINT-SAMSON-LA-POTERIE		
		THIEULOY-SAINT-ANTOINE		
		VILLERS-VERMONT		

 Jours fériés non collectés	
Jours fériés sans collecte :	Dates de rattrapage :
Vendredi 1 ^{er} mai 2020	→ Samedi 2 mai 2020
Vendredi 25 décembre 2020	→ Samedi 26 décembre 2020
Vendredi 1 ^{er} janvier 2021	→ Samedi 2 janvier 2021

Les objets encombrants, gravats, ferrailles, bois, gros cartons, les huiles, les peintures, solvants, les vernis... devront être impérativement déposés en déchetteries. En revanche, les papiers, le verre et le textile devront être apportés dans les colonnes correspondantes situées dans les communes.